

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

VILLE DE BOHAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro : 2016/Dec/01

**Objet : Budget 2016 - Décision
modificative n°2 - Budget
général**

**Date de convocation :
Le 6 décembre 2016**

Date d'affichage :

**Nombre de
Conseillers en exercice : 29**

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

L'an deux mille seize, le 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BRICOUT, Maire.

Présents : BRICOUT JL, TANNIERES A, LASVAUX F, CALLENS C, MAUDENS E, ROJO Y, LEFEVRE D, NOIRET P, GODART C, LASSON MP, DECLINCOURT P, BLANDIN P, THIEVET K, MACAIGNE F, PEREIRA J, TASPINAR F, DRUON R, HORWATH M, LONGUET P, FRIX A, BERSILLON L, MARQUET L, ROY S, DUBOIS JM, MARECAT JL

Procurations : DUPONT J procuration à TANNIERES A, LAURENT P procuration à GODART C, ALEXANDRE C procuration à FRIX A, DOBANTON A procuration à PEREIRA J

Secrétaire de séance : CALLENS C

BUDGET 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET GENERAL

Dans le cadre du dispositif d'aide à la numérisation des salles de cinéma, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a accordé une aide financière à la ville de Bohain en Vermandois pour la numérisation de la salle Louis Jouvet.

Cette aide financière d'un montant total de 46 278 € comportait une part de subvention classique à l'investissement d'un montant de 27 629 € et une part d'avance remboursable d'un montant de 18 649 €.

La ville est amenée à procéder au premier remboursement de l'avance remboursable pour un montant de 1 297 €. Cette dépense à la demande des services du trésor public a été imputée au chapitre 16, article 1678 « autres emprunts et dettes assimilées ». Aussi, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au budget.

Ce montant peut être prélevé sur les crédits restant à l'opération n°56 intitulée « création d'un dojo » dont les travaux sont terminés.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition de décision modificative n°2 au budget principal de la Ville tenant compte de ces éléments :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210200929-20161213-d20161201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016

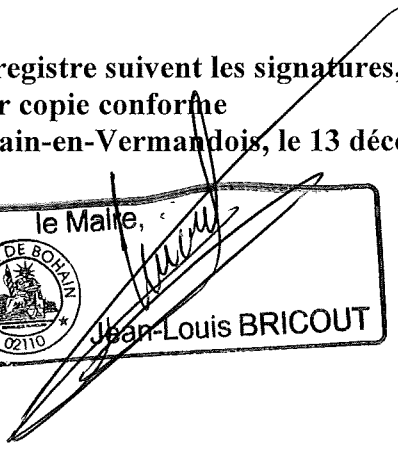
SECTION D'INVESTISSEMENT


BUDGET GENERAL VILLE : (M14)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			Fonctions	Montant Proposé
Hors Opérations				
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			+ 1 300,00 €
	1678	Autres emprunts et dettes	01	+ 1 300,00 €
Opérations				
56	Création d'un DOJO			-1 300,00 €
	2184	Mobilier	411	-1 300,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				0,00 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme
Bohain-en-Vermandois, le 13 décembre 2016

le Maire,

Jean-Louis BRICOUT



MAYRE DE BOHAIN
02110